Dans le cadre de la convention relative au tourisme culturel signée par le ministère de la Culture & le ministère chargé du tourisme, représenté par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère de l'économie et des finances,

la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC),
l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts-de-France (UNAT),
l'association régionale pour le tourisme éducatif et social (ARTES),

lancent un

APPEL A CANDIDATURES

*en direction des **artistes de la musique***

EN VUE D'UNE **RESIDENCE-MISSION D'APPUI ARTISTIQUE (Mi.A.A.)** SE DEPLOYANT A L'ETE 2018

au sein du village-vacances Ternélia-le Manoir de la Canche à Huby Saint Leu dans le Pas-de-Calais

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Des partenariats en faveur des vacanciers, reposant sur une articulation organisée entre tourisme à vocation sociale et solidaire d'une part et faits artistiques et culturels d'autre part s'expérimentent en région Hauts-de-France depuis l'été 2017.

Pour ce faire, la direction régionale des affaires culturelles Hauts de France et l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France ont choisi, après concertation, de privilégier une forme d'intervention plaçant en situation centrale et rayonnante l'artiste et mobilisant plus particulièrement les différents professionnels en activité au sein d'établissements de vacances ou de séjour.
Ici, en l'occurrence, pour ce qui concerne ce présent appel à candidatures, il s'agit de l'équipe en activité au sein du village-vacances Ternélia – le Manoir de la Canche situé à Huby Saint Leu, dans le département du Pas-de Calais. Cet établissement étant géré par le réseau Ternélia.

Cette forme d'intervention retenue est la résidence-mission d'appui artistique (Mi.A.A.) qui a été initiée il y a quelques années, en région Hauts-de-France, à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle *tout au long de la vie*.

Cette forme de résidence ne se confond, en aucun cas, avec une résidence de création. Il n'y a, en ce cadre, aucune commande d'œuvre ni enjeu de production.

L'objectif qui est généralement attaché à une résidence Mi.A.A. est d'amener, en un site précis et relativement circonscrit, comme ici, en ce village-vacances, les publics qui en relèvent, momentanément ou de manière plus prolongée, à se trouver, de manière incidente ou, au contraire, de manière très organisée, en proximité avec un artiste et de vivre avec lui des temps de rencontre et d'action où tout est possible (élaboration de micro-projets artistiques, temps de pratique artistique, parcours artistiquement conçus de découverte de l'environnement immédiat, échanges à propos de la recherche et des œuvres de l'artiste, création d'actions voire d'évènements participatifs, coloration du quotidien du site à l'aune de la démarche et recherche artistiques qui l'animent, etc.).

Les personnes que l'on cherche à toucher, via une résidence Mi.A.A., sont plus particulièrement celles pouvant se sentir en éloignement ou du moins en situation d'intimidation vis-à-vis de la culture et de l'art. Mais au-delà de ces personnes ce sont, plus généralement, toutes celles qui séjournent au Manoir de la Canche qui sont susceptibles d'être concernées.

Ceci implique une relation privilégiée entre l'artiste-résident et les différents personnels travaillant au sein de l'établissement, ceux-ci incarnant la permanence en un lieu de séjour qui, par définition reçoit de manière momentanée des familles ou des groupes (de quelques jours à deux semaines).

C'est la totale complicité interprofessionnelle qui peut s'organiser entre ces personnels et l'artiste qui garantit la réussite d'une résidence Mi.A.A.

Cette réussite est effectivement au rendez-vous dès lors que l'on se donne les moyens d'une inscription quasi naturelle et chaleureuse, dans une équipe professionnelle, d'une présence d'un professionnel d'un autre type, l'artiste.
Cette présence, pas essence différente, rare même, apparaît aux yeux des partenaires de cette offre particulièrement apte à enchanter ou à poétiser un quotidien, qui plus est en un espace-temps où la

disponibilité des bénéficiaires est, à priori, de mise.
C'est à cette intégration de l'artiste en son sein que s'engage l'équipe du village-vacances Ternelia – le Manoir de la Canche. C'est également à l'imprégnation du site par la création et l'imaginaire développés par l'artiste que s'engage la même équipe.
Si, en tant que potentiel candidat, vous souhaitez en savoir plus à propos des Mi.A.A., vous êtes invités à cliquer sur le lien suivant :

www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/spip.php?article146

MISSION PROPOSÉE A L'ARTISTE-RÉSIDENT

Il s'agit donc, **pour un artiste,** relevant de la musique, au cours d'une période d'un seul tenant allant du **1er juillet au 31 août 2018** de résider au village vacances Ternelia – le Manoir de la Canche, et d'accompagner, à raison de six jours par semaine, les équipes d'animation et d'accueil des vacanciers venant y séjourner afin de mener à bien, en faveur des familles et groupes qui s'y succèdent des processus très variés d'action culturelle et d'action artistique ainsi que des temps de pratique artistique qui soient fortement imprégnés de la recherche et de la démarche artistiques qui l'animent.

L'expérimentation, le renouvellement permanent des propositions, l'action participative, l'inattendu et le joyeux mais aussi le questionnement sont particulièrement souhaités.

Si aucune thématique n'est imposée par les partenaires initiateurs de cette résidence-Mi.A.A., ceux-ci suggèrent, sans aucun caractère d'obligation toutefois, que chaque artiste-candidat puisse en proposer une ou, du moins une sorte de fil rouge.
Ainsi, il semble intéressant, par exemple, de s'appuyer sur une mise en évidence de l'articulation pouvant exister entre sa recherche artistique propre et l'imaginaire collectif qui peut se rattacher à l'idée de vacances ou d'un village-vacances en particulier.

Chaque artiste-candidat est, par ailleurs, invité **à venir résider, accompagné d'un ensemble d'œuvres ou de formes artistiques légères déjà réalisées et disponibles à des fins de diffusion intensive,** au sein de Ternelia – le Manoir de la Canche et éventuellement à sa périphérie durant la période de résidence. Cet ensemble pouvant être également complété d'un ensemble documentaire (ici, en l'occurrence, pour un artiste de la musique, il peut s'agir d'ensembles photographiques, de reportages audiovisuels, d'affiches, d'un blog ou site dédié, etc., la liste des possibles en la matière étant loin d'être close).

En amont de la période de résidence à proprement parler, l'artiste retenu est invité à venir vivre une période d'immersion au sein du village-vacances **trois jours au mois de juin 2018** afin d'y faire connaissance avec l'équipe et le site, de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.

CONDITIONS

Il s'agit, pour cette résidence **d'une mission à temps plein**, **en toute exclusivité** (cet engagement est impératif).
En ce qui concerne la rémunération l'artiste retenu, le coût total employeur ne pourra, en aucun cas, excéder, pour **les deux mois de résidence et les trois jours d'immersion**, **8 800 euros**, (rémunération de l'artiste, charges et cotisations afférentes et, le cas échéant, les droits d'auteur).

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi généralement le plus approprié est le régime général.

> *Toutefois, pour les artistes relevant du statut de l'intermittence, il est signalé* ***qu'une partie de la mission*** *(la composante diffusion en l'occurrence si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut) peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet (cela peut représenter environ 30 % de la mission et donc, le cas échéant, de la rémunération totale).*

L'artiste retenu bénéficiera, **à titre gracieux**, **d'un hébergement** au sein du village-vacances. Ses **repas seront** également **pris en charge.** Ainsi que **deux voyages aller-retour** de son lieu d'habitation à Ternelia – le Manoir de la Canche.
Un budget sera également consacré aux éventuels besoins en matière de fongibles et de petites fournitures. Ces moyens ont pu être mobilisés conjointement par le ministère de la culture – direction régionale des affaires culturelles Hauts de France (DRAC), l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France (UNAT) et l'association régionale pour le tourisme éducatif et social (ARTES).

POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Chaque candidat, de nationalité française ou étrangère, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-Mi.A.A.
Chaque candidat est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre la communauté au travail et la communauté en séjour à Cap d'Opale. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Les éléments à fournir constituent un ensemble, d'un seul tenant de préférence, à adresser, par voie électronique uniquement, sous format, PDF à l'adresse suivante :
sebastien@lemanoirdelacanche.com

Cet ensemble comprend :

1. un dossier artistique présentant la démarche et la production artistiques du candidat ;
2. un CV ;
3. un courrier de motivation confirmant son acceptation du principe de présence exclusive et faisant état d'un certain nombre de pistes qui seront empruntées au cours de la résidence-Mi.A.A. ;
4. une liste des œuvres et objets artistiques que le candidat propose de diffuser durant la résidence-Mi.A.A.

L'ensemble est à envoyer **pour le 21 mai 2018, dernier délai.**

ANNONCE DU CHOIX DE L'ARTISTE-RÉSIDENT RETENU

Un jury composé de représentants :

- de la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-calais (DRAC),
- de l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France (UNAT),
- de l'association régionale pour le tourisme éducatif et social (ARTES),
- du village-vacances Ternelia – le Manoir de la Canche

se réunira, au plus tard, au cours de la dernière semaine du mois de mai 2018 et procédera au travail de pré-sélection, puis de sélection.
Le choix définitif de l'artiste-résident est annoncé, au plus tard, le 9 juin 2018.

LIENS UTILES

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Contacter Monsieur **Sébastien Roussel, 06 60 82 29 08**.

POUR FAIRE PLUS AMPLE CONNAISSANCE

- avec le Manoir de la Canche

www.lemanoirdelacanche.com/

- avec l' UNAT :

www.unat.asso.fr/unat

- avec ARTES :

www.artes.asso.fr/

- avec la DRAC Hauts de France

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France

- et avec les différents dispositifs d'action culturelle et d'éducation artistique disponibles en Hauts-de-France

www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/